



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Georges DEGROOTE, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH

Absents excusés : Mme Olga KHALDI pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ, M. Maurice IMBARD pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2025/04/14 - OBJET : Avenant n° 5 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) conclue avec la SMACL, par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (mouvements intervenus dans le parc automobile assuré - précédent contrat en vigueur jusqu'au 31/12/2023).

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu la réglementation des marchés publics en vigueur au moment de l'appel d'offres ouvert lancé par le groupement de commandes du CIG, notamment l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250402-2025-04-14-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Vu le bon de commande n° 82 émis pour la commune de Saint-Cyr-l'École par le groupement de commandes piloté par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France pour les assurances IARD (Incendie, Accident, Risques Divers) au titre du marché public de prestations d'assurances conclu par ledit groupement au nom de l'ensemble des membres le composant, notamment avec la SMACL, en particulier pour l'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) à effet du 1^{er} janvier 2020,

Vu l'avenant n° 5 à la police d'assurance de la flotte automobile proposé par la SMACL ASSURANCES afin de prendre en compte les mouvements intervenus dans le parc automobile assuré (adjonctions et/ou suppressions de véhicules) durant l'exercice 2023 depuis l'avenant n° 4 soumis au conseil municipal du 6 février 2024.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide à l'unanimité de conclure un avenant n° 5 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) souscrite dans le cadre du groupement de commandes piloté par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France auprès de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL ASSURANCES), afin de prendre en considération les mouvements intervenus au titre de l'année 2023 dans le parc automobile assuré depuis l'avenant n° 4 soumis au conseil municipal du 6 février 2024, aboutissant à un supplément de prime de 24,10 € TTC.

Article 2 : Autorise le Maire à signer cet avenant à la police susvisée.

Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 5 AVR. 2025
et par publication en ligne le : - 5 AVR. 2025

Saint-Cyr-l'École,
le : - 5 AVR. 2025

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Sonia BRAU

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Sonia BRAU

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE

Le 7 avril 2025

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250402-2025-04-14-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2025